Maitriser l’environnement de son élevage en AB pour assurer le bien-être de ses volailles

OBJECTIFS

S’approprier la définition de bien-être animal et les intérêts de sa mise en application
Comprendre l’ensemble des mécanismes pouvant créer un déséquilibre dans l’environnement des
animaux et savoir comment l’identifier par le comportement des individus ou par l’observation du
milieu.
Être capable d’identifier les risques dans son contexte (cabanes, environnement, climats…) et de mettre
en place les mesures correctives adaptées.
Se mettre en conformité avec l'obligation de formation de l’arrêté du 1 6 décembre 2021.

ENJEUX

Le bien-être animal est une préoccupation majeure de l'agriculture paysanne.
Se mettre en conformité avec l'obligation de formation de l’arrêté du 1 6 décembre 2021.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

Qu’est ce que le bien-être animal ? Comment l’évaluer et interpréter ses observations ?
Le comportement naturel des volailles, leur milieu de vie et leur adaptation dans le cadre d’un élevage.
Les déséquilibres pouvant intervenir par des mauvaises pratiques ou des aléas climatiques.
Les observations à réaliser sur le troupeau ou sur ses aménagements pour prévenir les risques
Conception et aménagement des bâtiments en vue du confort et de la préservation de la santé des animaux, aménagement de l’espace permettant l’expression des comportements (enrichissement du milieu d’élevage) :

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

RÉFÉRENCES QUALITÉ

qualicert

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADEAR du Gers

DURÉE : 1 jour(s)

TARIFS

Adhérent	**100 €**
Non adhérent	**100 €**
Non agricole	**100 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Gala NABONNE
g.nabonne@adear32.fr
ADEAR 32

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
14/11/2023	Conseil Départemental 81 rte Pessan 32000 Gers	Loïc LABIDALLE Conseiller élevage AB des Bios du Gers-GABB32, formateur BEA

THÈMES
Réfléchir à ses pratiques

PARTENAIRES

FINANCEURS

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)